

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 06 novembre 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (13) :

Mme Marie ADAM
M. Adriano MARCUZ
Mme Michèle DURINGER (procuration à M. PISZEWSKI)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)
Mme Véronique FLESCH
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 12 de l'ordre du jour

Acquisition de la parcelle cadastrée section DR n° 121 – régularisation foncière

A la suite d'opérations de lotissement ou de remembrement, de nombreuses parcelles appartenant à des particuliers sont situées sur la voirie communale et correspondent de fait au domaine public routier.

La ville régularise ces situations en acquérant ces parcelles au fil de l'eau, notamment lorsque les notaires signalent ces irrégularités à l'occasion d'une vente ou à la demande directe des propriétaires.

Ainsi, les propriétaires de la parcelle cadastrée section DR n° 121 d'une surface de 0,73 are située rue de Riedisheim ont sollicité la ville afin de la lui rétrocéder pour l'euro symbolique. Les frais d'actes, d'honoraires ou taxes sont également à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'acquérir auprès de Monsieur Eric FOILLOT et Madame Isabelle ROTH la parcelle cadastrée section DR n° 121 pour un euro symbolique ;
- d'approuver son intégration au domaine public routier et sa radiation du livre foncier ;
- de confier la rédaction des actes nécessaires à l'étude notariale BAUER et MENDEL de Wittenheim ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 12 novembre 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,

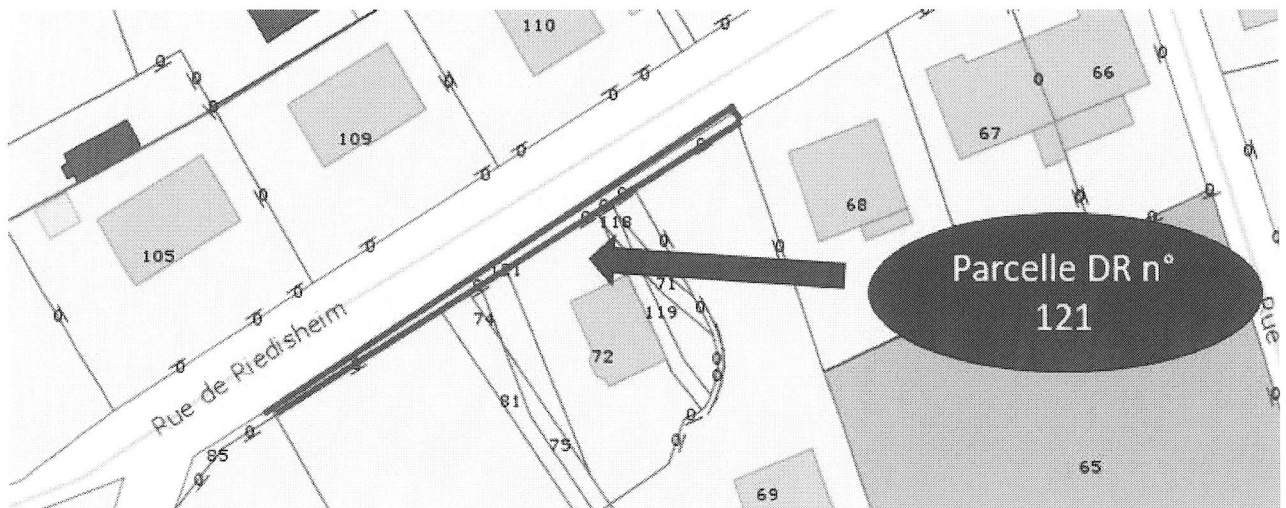


Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **12 NOV. 2025**



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 6 novembre 2025 – Annexe relative à l’acquisition de la
parcelle section DR n° 121